

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5

Gatineau, Québec K1A 08 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

| Title - Sujet | | | | | | |
|---|-------------------------|----------------|------------------------------|--|--|--|
| Autocave à vapeur | | | | | | |
| Solicitation No N° de l'invitation | | | Date | | | |
| 01E86-160575/A | | 2016-0 | 2-04 | | | |
| Client Reference No N° de ré 01E86-160575 | férence du client | • | | | | |
| GETS Reference No N° de ré PW-\$\$PV-950-69069 | férence de SEAG | | | | | |
| File No N° de dossier pv950.01E86-160575 | CCC No./N° CCC - FMS | No./N° \ | /ME | | | |
| Solicitation Closes | - L'invitation pre | end fir | Time Zone Fuseau horaire | | | |
| at - à 02:00 PM on - le 2016-03-16 | | | Eastern Standard Time EST | | | |
| F.O.B F.A.B. | | | | | | |
| Plant-Usine: Destination | : ✓ Other-Autre: | | | | | |
| Address Enquiries to: - Adress | ser toutes questions à: | E | Buyer Id - Id de l'acheteur | | | |
| Mirza, Bushra | - | lp | ov950 | | | |
| Telephone No N° de télépho | ne | FAX No | o N° de FAX | | | |
| (873) 469-3186 () | | (819) 956-3814 | | | | |
| Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF AGRICUI NEATBY BLDG OTTAWA, ONTARIO K1A 0C6 | es et construction: | OD | | | | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
|---|---------------------------------------|
| See Herein | |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de | l'entrepreneur |
| Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè | er au nom du fournisseur/ |
| Signature | Date |



File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- **1.2** Énoncé des travaux
- 1.3 Compte rendu
- **1.4** Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- **4.1** Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- **6.1** Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- **6.4** Durée du contrat
- **6.5** Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relative à la facturation
- **6.8** Attestations
- 6.9 Lois applicables
- **6.10** Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clause du guide des CCUA
- 6.12 Instructions pour l'expédition livraison à destination

Liste des annexes

| Annexe A | Besoin / Bases de paiement |
|----------|--|
| Annexe B | Spécifications obligatoires pour un autoclave à vapeur |
| Annexe C | Liste Complete des Directeurs |

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformises</u> <u>d'achat</u>(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours Insérer : quatre-vingt dix (90) jours

2.1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2014-06-26

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins _10_ jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions.

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires)
Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire)
Soumission attestations (un (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

 utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologique (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policyfra.
html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

3.1.1 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation. Le coût pour l'installation doit être compris dans le prix.

Tout travail doit être effectué pendant les heures normales de bureau.

Oui _____

| Covenu: | Oui | | | | |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|--------------------------|--------|
| jours civils suivant la liv | raison et durera _2_ | jours civils. | | | |
| Veuillez indiquer à quel | moment l'installatior | n devrait être faite. | L'installation ser | a effectuée _. | _5-10_ |

3.1.2 Formation

Covenu:

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus _4_ utilisateurs. Tous les coûts relatifs à la formation sur place doivent être compris dans le prix.

Covenu : Oui _____

La formation sur place doit être offerte dans les _1-2_ jours civils suivant l'installation.

Formation pour comprendre le fonctionnement de l'écran tactile des contrôles (cycle de montage) et autres dispositifs ex. l'imprimeur.

| Veuillez donner | toutes les précisions concernant la formation; p. ex., la durée, la po | rtée, etc. : |
|-----------------|--|--------------|
| | | |

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.1.3 Service

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et soutien sur place. Le coût pour le service doit être compris dans le prix.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

| | Coven | nu: Oui |
|-------|-------------------|--|
| | Veuille | z également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission: |
| | a) | L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation). Veuillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination. |
| | b) | Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales. |
| | c) | Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement. |
| | d) | La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix. |
| 3.1.4 | Le sou les cor | its offerts Imissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser nposantes qui font partie du système) : u fabricant: |
| | Numér Docum | ro de modèle ou de la pièce : nentation jointe : Oui () Non () |
| 3.1.5 | Lieu d | e fabrication/d'expédition |
| | Le sou | missionnaire doit indiquer le lieu de fabrication: |
| | | cement : postal : |
| | | Page 5 of - de 18 |

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2013-11-06

3.1.6 Livraison

Bien que la livraison, ne doit pas être plus tard que le 31 mars 2016, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant :

3.1.7 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période de 2 ans après l'acceptation, sans frais additionnels.

Remarque: Le terme " mises à jour " désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme " versions " désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

| Covenu | : | Oui |
|--------|---|-----|
| | | |

3.1.8 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à **l'article 6.5.3**. Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

Section II: Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, l'installation, le service et les manuels, DDP (Ottawa, Ontario), le montant total des taxes applicables doit être indiqués séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douane et des taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

3.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise. Confirmez que vous avez lu et compris en cochant: Oui Facteurs d'évaluation BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE) : Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés. 2. CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE): a) Pour les articles définis par les spécifications : On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui. b) Fourniture de la documentation technique à l'appui : La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions. Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires. Inclus: Oui _____ CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS 3. (OBLIGATOIRE) Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en 4. matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir Parti 5 - Attestations. 5. Le soumissionnaire doit être autorisé à effectuer des travaux dans la province d'Ontario.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Conforme:

Voir l'annexe B – Spécifications obligatoires pour un autoclave à vapeur

Oui____

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables exclues, DPP (Ottawa, Ontario) Incoterms® 2000, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

en

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

| 6.1.1 | Ce contrat ne | comporte | aucune | exigence | relative | à la | sécurité. |
|-------|---------------|----------|--------|----------|----------|------|-----------|
| | | | | | | | |

Oui

6.2 Besoin

Convenu:

| 6.2.1 | L'entrepreneur | doit fournir | les articles | décrits à | l'annexe A | -Besoin | /Base de | paiement. |
|-------|----------------|--------------|--------------|-----------|------------|---------|----------|-----------|
|-------|----------------|--------------|--------------|-----------|------------|---------|----------|-----------|

| 6.2.2 | Installation (supprime | er si non applicable) |
|-------|--|---|
| | L'installation doit être e réparation. | ffectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et |
| | Tout travail doit être eff | fectué pendant les heures normales de bureau. |
| | L'installation sera effec | tuée _5-10_ jours civils suivant la livraison et durera _2_ jours civils. |
| | Convenu : | Oui |
| 6.2.3 | Formation | |
| | Une formation sur plac | e doit être assurée à tout au plus _4 utilisateurs |
| | Convenu: | Oui |

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575 Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.2.4 **Manuels**

Manuels le fonctionnement, l'entretien et la résolution de problèmes d'unité complet et liste des pièces de rechange au moins sous forme électronique et copie conforme en anglais (1 copie) ou en français (1 copie) doit inclus au moment de l'installation à l'autorité technique.

| | Convenu: | Oui |
|-------|-------------------------|---|
| 6.2.5 | Service | |
| | soutien technique par t | ne doit comprendre : un service de soutien technique; un service de téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et soutien ir le service doit être compris dans le prix. |
| | Le délai de réponse po | our les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures. |
| | Convenu: | Oui |
| 6.2.6 | Mises à niveau logici | elles |

6.

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période de _2_ ans après l'acceptation, sans frais additionnels.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformises d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2010A (2015-09-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne) est annexée avec la Section 31 - Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances comme suit :

- L'entrepreneur déclare et garantit qu'au meilleur de sa connaissance, ni lui ni le Canada ne portera atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers dans le cadre de l'exécution ou de l'utilisation des travaux, et que le Canada n'aura aucune obligation de verser quelque redevance que ce soit à quiconque en ce qui touche les travaux.
- 2. Si quelqu'un présente une réclamation contre le Canada ou l'entrepreneur pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou pour des redevances en ce qui touche les travaux, cette partie convient d'aviser immédiatement l'autre partie par écrit. En cas de réclamation contre le Canada, le procureur général du Canada, en vertu de la Loi sur le ministre de la Justice, L.R., 1985, ch. J-2, sera chargé des intérêts du Canada dans tout litige où le Canada est partie, mais il peut demander à l'entrepreneur de défendre le Canada contre la réclamation. Dans l'un ou l'autre des cas, l'entrepreneur convient de participer pleinement à la défense et à la négociation d'un règlement, et de payer tous les coûts, dommages et frais juridiques engagés ou payables à la suite de la réclamation, y compris le montant du règlement. Les deux parties conviennent de ne

Buyer ID - Id de l'acheteur

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575

régler aucune réclamation avant que l'autre partie n'ait d'abord approuvé le règlement par écrit

- 3. L'entrepreneur n'a aucune obligation concernant les réclamations qui sont présentées seulement parce que:
 - a. le Canada a modifié les travaux ou une partie des travaux sans le consentement de l'entrepreneur ou il a utilisé les travaux ou une partie des travaux sans se conformer à l'une des exigences du contrat; ou
 - b. le Canada a utilisé les travaux ou une partie des travaux avec un produit qui n'a pas été fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat (à moins que l'utilisation ne soit décrite dans le contrat ou dans les spécifications du fabricant); ou
 - c. l'entrepreneur a utilisé de l'équipement, des dessins, des spécifications ou d'autres renseignements qui lui ont été fournis par le Canada (ou par une personne autorisée par le Canada); ou
 - d. l'entrepreneur a utilisé un élément particulier de l'équipement ou du logiciel qu'il a obtenu grâce aux instructions précises de l'autorité contractante; cependant, cette exception s'applique uniquement si l'entrepreneur a inclus la présente déclaration dans son contrat avec le fournisseur de cet équipement ou de ce logiciel : « [Nom du fournisseur] reconnaît que les éléments achetés seront utilisés par le gouvernement du Canada. Si une tierce partie prétend que cet équipement ou ce logiciel fourni en vertu du contrat enfreint les droits de propriété intellectuelle, [nom du fournisseur], à la demande de [nom de l'entrepreneur] ou du Canada, défendra à ses propres frais, tant [nom de l'entrepreneur] que le Canada contre cette réclamation et paiera tous les coûts, dommages et frais juridiques connexes ». L'entrepreneur est responsable d'obtenir cette garantie du fournisseur, faute de quoi l'entrepreneur sera responsable de la réclamation envers le Canada.
- 4. Si quelqu'un allègue qu'en raison de l'exécution des travaux, l'entrepreneur ou le Canada enfreint ses droits de propriété intellectuelle, l'entrepreneur doit adopter immédiatement l'un des moyens suivants:
 - a. prendre les mesures nécessaires pour permettre au Canada de continuer à utiliser la partie des travaux censément enfreinte; ou
 - b. modifier ou remplacer les travaux afin d'éviter de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, tout en veillant à ce que les travaux respectent toujours les exigences du contrat; ou
 - c. reprendre les travaux et rembourser toute partie du prix contractuel que le Canada a déjà versée.

Si l'entrepreneur détermine qu'aucun de ces moyens ne peut être raisonnablement mis en œuvre, ou s'il ne prend pas l'un de ces moyens dans un délai raisonnable, le Canada peut choisir d'obliger l'entrepreneur à adopter la mesure c), ou d'adopter toute autre mesure nécessaire en vue d'obtenir le droit d'utiliser la ou les parties des travaux censément enfreinte(s), auquel cas l'entrepreneur doit rembourser au Canada tous les frais que celui-ci a engagés pour obtenir ce droit.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001(2013-01-28) Achat, location et maintenance de matériel

4003(2010-08-16) Logiciels sous licence

4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Télécopieur : Courriel : Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575 PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

| 6.4 | Durée du contrat |
|-------|--|
| 6.4.1 | Date de livraison |
| | Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement). |
| 6.5 | Responsables |
| 6.5.1 | Autorité contractante |
| | L'autorité contractante pour le contrat est : |
| | Bushra Mirza Services publics et Approvisionnement Canada Direction générale des approvisionnements Direction des produits commerciaux et de consommation 11, rue Laurier 6A2, Phase III, Place du Portage Gatineau (Québec) K1A 0S5 Téléphone: 873-469-3186 Télécopieur: 819-956-3814 Courriel: bushra.mirza@pwgsc.gc.ca |
| | L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante. |
| 6.5.2 | Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement) Le responsable technique pour ce contrat est : |
| | Nom: Téléphone : |

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.6

6.6.1

6.6.2

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575 Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

| Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit : | | | | |
|---|--|--|--------------------------|--|
| Renseignemer | nts généraux | Suivi de la livr | aison | |
| Nom : No de téléphon No de télécopie Courriel : | e: eur: | Nom : No de téléphon No de télécopie Courriel : | e: eur | |
| Paiement | | | | |
| Base de paiem | nent - prix ferme | | | |
| À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans le contrat, selon un montant total de \$ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus. | | | | |
| Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. | | | | |
| Clauses du guide des CCUA | | | | |
| C2000C H1000C | Taxes - Foreign-Based Contractor Paiement unique | | 2007-11-30 2008-05-12 | |
| Instructions pour la facturation | | | | |

6.7

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé "Responsables " du contrat.

6.8 **Attestations**

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou, à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PV950.01E86-160575

fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de *l'Ontario*, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) Conditions générales supplémentaires :

4001(2013-01-28) Achat, location et maintenance de matériel

4003(2010-08-16) Logiciels sous licence

4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

- (c) 2010A (2015-09-03) les conditions générales biens (complexité moyenne);
- (d) Annexe A, Besoin / Base de paiement;
- (e) Annexe B, Spécifications obligatoires pour un autoclave à vapeur
- (f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumision).

6.11 Clauses du guide des CCUA

| A9068C | Règlements concernant les emplacements | 2010-01-11 |
|--------|--|------------|
| A2000C | Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien) | 2006-06-16 |
| A2001C | Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger) | 2006-06-16 |
| B1501C | Appareillage électrique | 2006-06-16 |
| G1005C | Assurances | 2008-05-12 |

6.12 Instructions pour l'expédition

6.12.1 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

- 1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :
 - rendu droits acquittés (DDP) (Ottawa, Ontario) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
- L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A

BESOIN / BASE DE PAIEMENT

Le ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada de la souhaite établir un marché pour la fourniture et installation, la formation d'un maximum de 4 personnes, de logiciel, services et manuels d'un autoclave à vapeur conformément aux spécifications obligatoires détaillées à l'annexe B. Le tout doit être livré à Ottawa, Ontario.

| Art. | Description | Unité de distribution | Quantité | Prix unitaire ferme RDA (Ottawa, Ontario) |
|------|---|-----------------------|----------|--|
| 1 | Un autoclave à vapeur selon les spécifications obligatoires détaillées à l'annexe B. | LOT | 1 | \$ |

File No. - N° du dossier PV950.01E86--160575

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR UN AUTOCLAVE À VAPEUR

L'autoclave doit servir à traiter par autoclavage les milieux biologiques et les débris végétaux ainsi qu'à détruire les cultures de champignons et les cultures bactériennes liées aux végétaux.

Les fournisseurs doivent effectuer de façon appropriée, en utilisant un format concis, le renvoi à la page, au paragraphe(s) et au sous-paragraphe(s) appropriés dans la documentation technique qu'ils fournissent pour démontrer ou se retrouve les détails relatifs à la caractéristique recherchée.

| N° | SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES | RÉFÉRENCE DANS LA PROPOSITION DU FOURNISSEUR |
|-----|---|---|
| 1. | Taille externe maximale de l'appareil : 39 po de largeur sur 73 po de hauteur sur 55 po de profondeur ou de longueur; doit pouvoir passer à travers l'ouverture d'une porte mesurant 39 po de largeur sur 83 po de hauteur. | |
| 2 | Capacité maximale de vapeur de 180 lb/h, avec une option d'alimentation interne en vapeur (une alimentation interne est disponible). | |
| 2.1 | Alimentation interne en vapeur d'une pression manométrique de 30 à 50 lb/po2. | |
| 3 | La chambre interne doit avoir une capacité d'au moins 500 L et son ouverture doit mesurer au moins 26 po de largeur sur 26 po de hauteur sur 48 po de profondeur. La taille externe de l'appareil doit mesurer au plus 39 po de largeur sur 73 po de hauteur sur 55 po de profondeur. | |
| 3.1 | La chambre doit se composer d'acier inoxydable 316 et son boîtier, d'acier ordinaire ou d'acier inoxydable 316; son enceinte doit être fermée. | |
| 3.2 | Une étagère en acier inoxydable 316 doit être incluse. | |
| 3.3 | La température de fonctionnement de la chambre doit être de 100 à 135 °C. | |
| 4. | L'appareil doit comporter une porte à bras radial ouvrant à gauche, une chambre à charnière et une paroi double. | |

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575

| 5 | Courant monophasé de 120 ou de 220 V. | |
|-----|---|--|
| 6. | Tous les composants rattachés à la vapeur et à l'eau, les raccords de tuyaux d'alimentation en eau et en vapeur, les soupapes, les soupapes de sûreté et de décharge, ainsi que les éléments de refroidissement d'eaux usées doivent être fournis à des fins de drainage. | |
| 6.1 | Un dispositif anti-refoulement adéquat doit être fourni aux fins de l'alimentation domestique en eau froide. | |

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PV950.01E86-160575

Buyer ID - Id de l'acheteur PV950 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE "C"

LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS (Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

| Nom | Position | |
|-----|----------|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |